



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour la constitution de la liste des fournisseurs et prestataires agréés pour les travaux de fournitures, d'entretien, de services et de prestations intellectuelles au profit du RAFPRO

AMI n°01/2026/RAFPRO/PT/SP

Le Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle (RAFPRO) est un creuset de réflexion sur le secteur de la formation professionnelle et un cadre de concertation entre ses membres pour des échanges d'expériences, de partage de connaissances et de bonnes pratiques. Il regroupe actuellement treize Institutions et Fonds de financement de la formation professionnelle de douze (12) pays d'Afrique de l'Ouest, Centrale et le Madagascar.

I- Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Dans le but de constituer une base de fournisseurs/prestataires au titre de l'année 2026, le RAFPRO lance, à partir du 29 janvier 2026, le présent appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des personnes physiques et morales (consultants individuels, cabinets, bureaux d'études, prestataires de services, fournisseurs) qui souhaitent travailler avec le Réseau au cours dudit exercice.

Les prestations concernées par cette sélection sont :

- Fournitures de bureau, matériels ou équipements techniques ;
- Mobilier de bureau et accessoires ;
- Transport et logistique, agence de voyage ;
- Travaux d'imprimerie ;
- Assurances
- Matériels informatiques, maintenance informatique ;
- Entretien des locaux ;
- Service traiteur et hôtellerie ;
- Agences de communication et marketing ;
- Elaboration d'une stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources ;
- Entretien des équipements (climatiseurs, plomberie, réseau électrique).

II- Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats intéressés par cet avis doivent produire les pièces suivantes :

Pour les personnes morales

- une lettre de demande d'agrément adressée au Secrétaire permanent du Réseau précisant obligatoirement le/les domaine (s) de prestations énumérées ci-dessus ;

- ✚ une copie du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;
- ✚ une copie de l'attestation d'IFU ;
- ✚ la copie originale de l'attestation fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
- ✚ une copie de l'attestation CNSS datant de moins de trois (03) mois ;
- ✚ une copie du relevé d'identité bancaire ;
- ✚ les preuves des expériences (attestations de bonne fin d'exécution) dans le (s) domaine (s) au cours des trois dernières années pour les anciennes entreprises.

NB : Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas trois années d'existence fourniront en lieu et place des expériences, leur bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence ainsi que les preuves dans le domaine concerné si elles existent.

Pour les personnes physiques

- ✚ une lettre de demande d'agrément adressée au Secrétaire permanent du Réseau précisant le/les domaines et spécialités de compétences ;
- ✚ un curriculum vitae détaillé ;
- ✚ une copie de l'attestation d'IFU ;
- ✚ une copie du relevé d'identité bancaire ;
- ✚ les preuves d'exercice dans le (s) domaine (s) de compétences si elles existent ;
- ✚ une copie légalisée du diplôme ;
- ✚ une photocopie de la carte d'identité nationale ou biométrique ou du CIP ou du passeport en cours de validité.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leurs dossiers sous pli fermé avec la mention « AMI : sélection fournisseurs agréés du RAFPRO pour l'année 2026 » au Secrétariat permanent du Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle (RAFPRO) 01 BP 4420 Cotonou – Lot 4002 Akpakpa Dodomey, quartier Enagnon, Immeuble Riviera Golf, 2^{ème} étage ; tous les jours ouvrables de 09 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.

Les date et heure limites de dépôt des dossiers de candidature sont fixées au 14 février 2026.

La liste des prestataires sectionnés sera connue et affichée le 23 février 2026 à partir de 15 heures.

Fait à Cotonou, le 28 janvier 2026

Le Secrétaire permanent,



Jean Yao TOSSAVI